

CHARTRE HANDICAP – ARTHESIS *Engagement pour l'inclusion et l'accessibilité*

Notre engagement Arthesis s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et tous, y compris les personnes en situation de handicap. Bien que nos locaux ne soient pas actuellement accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant), nous mettons en place des solutions adaptées pour garantir une inclusion effective.

Nos actions concrètes :

✓ Formation et sensibilisation

- Tous nos formateurs sont préparés à l'accueil des personnes en situation de handicap

✓ Adaptations pédagogiques

- Personnalisation des supports de formation (numérique, etc.).
- Aménagements des méthodes d'apprentissage (oral, visuel, etc.).

✓ Signalement et accompagnement

- **Questionnaire d'inscription** : Une question dédiée au handicap permet d'identifier les besoins.
- **Référent handicap** : Emmanuel ARMAND – 04 72 59 00 000] pour toute demande d'aménagement.
- **Entretien individuel** avant la formation pour étudier les solutions possibles.

Nos limites et engagements *Nos locaux actuels ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant.* → **Solutions proposées :**

- Formation à distance (visio) pour les personnes dont le handicap le permet.
- Organisation de sessions dans des locaux accessibles
- Étude au cas par cas pour trouver des alternatives (ex : formation en présentiel dans un lieu tiers).

Amélioration continue Nous nous engageons à :

- **Évaluer** régulièrement nos dispositifs via des retours stagiaires.
- **Adapter** nos pratiques en fonction des évolutions technologiques et réglementaires.
- **Trouver des solutions** pour améliorer l'accessibilité de nos locaux à moyen terme.

Pour aller plus loin

- Site de l'[AGEFIPH](#)
- [Handicap.gouv.fr](#)

Janvier 2026 - Document valable jusqu'à révision annuelle.